

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 26 octobre 2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le jeudi 26 octobre 2023 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du Conseil municipal du 27 septembre 2023

Décisions du Maire :

Propositions de délibération :

FERMAGE – TARIFS 2024

Actualisation

FRAIS DE DEPLACEMENT – PRISE EN CHARGE

Actualisation indemnités

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Actualisation

COMMISSIONS COMMUNALES

Actualisation

DESIGNATION DU DELEGUE A L'ASSAD

Actualisation

DESIGNATION DU DELEGUE A LA MISSION LOCALE 37

Actualisation

CCCR : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX

A LA COMMISSION PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE-PERISCOLAIRE

Actualisation

Infos et points divers :

CCCR : mutualisation, mobilité, SMICTOM.

CCCR : groupe de travail prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

Maison départementale de la Solidarité : protocole départemental.

Aménagement futur square dans le bourg : point de situation.

Voirie : actualités et intervention fossé rue Vallée Gault.

Urbanisme : clôture et déclaration préalable.

Chambre d'agriculture : zones d'accélération des énergies renouvelables.

SIAEP Marray : RPQS potable 2022.

CCAS : actualités.

Journal Hermitois : point de situation.

Centre de secours de Monthodon : comité du 12 octobre 2023 (compte rendu).

Dates à retenir :

Prochains conseils municipaux : lundi 27 novembre, lundi 18 décembre

Itinérance France Services aux Hermites : vendredi 27 octobre de 09h à 12h.

Journée « Les violences intrafamiliales » - Château-Renault : jeudi 16 novembre

Ferme Expo : 17, 18 et 19 novembre

Vœux 2024 : samedi 20 janvier à 11h

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur François SALGÉ, Madame Vérane MAILLER, Monsieur Christophe Riant, Monsieur Éric SOETAERT, Monsieur Olivier BIZIEUX, Madame Lucie OGER, Monsieur Jean-François LECLERC, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES ;

Absents représentés : Monsieur Louis DE BEAUNAY, Madame Geneviève RIPPON ;

Absents et Absents excusés : .

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINÉ, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal

Achats

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2023_052	09/10/2023	COMMUNE	AMUSES BOUCHES (INAUGURATION RESTAURATION CHAPELLE)	LES SAVEURS HERMITOISES	259,72	274,00
2023_053	09/10/2023	COMMUNE	ADBLUE TRACTEUR	BERNY M&S	182,85	219,42
2023_054	13/10/2023	COMMUNE	GNR	CHAVIGNY ENERGIE	2 292,82	2 751,38
2023_055	16/10/2023	COMMUNE	PANIERES GARNIS SENIORS - SAVONS	LA PETITE FABRIQUE HERMITOISE	329,06	394,87
2023_056	18/10/2023	COMMUNE	SERV TECH FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS POUR TRACTEUR	CLOUE EQUIPEMENT	278,38	334,06
2023_057	18/10/2023	COMMUNE	CCAS FROMAGE PANIERES GARNIS SENIORS 2023	LA FROMAGERIE DE LUCIE	197,60	208,47

Autorisations occupations sols

AOS	SITUATION DU BIEN	PROPRIETAIRE DU BIEN	Travaux
DP03711623R0013	1 allée de Vautourneux	de BRANTES Emmanuel	Installation générateur photovoltaïque sur toiture
PC03711623R0003	Le Mortier	EARL ROBERTON	Création bât. agricole avec toiture photovoltaïque

Le procès-verbal du mercredi 27 septembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE_2023_052 FERMAGE - TARIFS 2024

Monsieur le Maire rappelle,

La délibération DE_2022_052 du 30 novembre 2022 sur les tarifs 2023 du fermage et présentée comme suit :

	SUPERFICIE (ha)	Prix du quintal 2022	01.11.2022
TABAREAU Philippe	0,25	24,33	30,41
LOUVANCOURT Christophe	0,90	24,33	109,49
GAEC LA ROBILLIERE	1,455	/	123,89

Vu l'arrêté préfectoral fixant la variation des maxima et minima des valeurs locatives pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024,

Monsieur le Maire propose le maintien des conditions des baux annuels et payable le 1^{er} novembre de chaque année auprès du Service de gestion comptable (SGC) de Joué-lès-Tours.

	SUPERFICIE (ha)	Prix du quintal 2023	01.11.2023
TABAREAU Philippe	0,25	25,70	32,13 €
LOUVANCOURT Christophe	0,90	25,70	115,66 €
GAEC LA ROBILLIERE	1,455	/	130,86 €

$$0,25 \times 25,70 = 6,425 \times 5^{(1)} = \mathbf{32,13 \text{ €}}$$

$$0,90 \times 25,70 = 23,13 \times 5^{(1)} = \mathbf{115,66 \text{ €}}$$

$$123,89 \text{ € (montant 2022)} \times 116,46 \text{ (indice 2023)} / 110,26 \text{ (indice 2022)} = \mathbf{130,86 \text{ €}}$$

(1) 5 quintaux de blé par hectare

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCEPTE le maintien des conditions des baux annuels et payable le 1^{er} novembre de chaque année

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 30/10/2023 et de l'affichage le 30/10/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 30/10/2023 037-213701162-20231026-DE_2023_052-DE

DE_2023_053 FRAIS DE DEPLACEMENT - PRISE EN CHARGE

Monsieur le Maire rappelle,

Les fonctionnaires territoriaux et les agents contractuels peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale pour effectuer une mission ou pour suivre une formation en relation avec les fonctions exercées.

Monsieur le Maire propose d'actualiser les taux de remboursement forfaitaires des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels conformément aux dispositions du décret du 20 septembre 2023 modifiant les taux des indemnités de mission (repas et hébergement) prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 fixant la revalorisation des indemnités de mission,

Vu la délibération DE_2022_043 du 27 septembre 2022 dont les modalités sont rappelées voir complétées,

ARTICLE 1 : En cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

ARTICLE 2 : En cas de présentation aux épreuves d'admissibilités ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration, hors de ses résidences administrative et familiale, l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves.

Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour un aller-retour par année civile, à l'exception de l'agent appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours après réussite des épreuves d'admissibilité.

ARTICLE 3 : Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2^{ème} classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF.

Sur autorisation de l'autorité territoriale et quand l'intérêt le justifie, l'agent peut être autorisé à utiliser son véhicule personnel.

ARTICLE 4 :

- Fixation de l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à 90.00 € (chambre et petit-déjeuner).
- Fixation de l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais de repas compris entre 11h et 14h pour le repas de midi et entre 18h et 21h pour le repas du soir, suivant le taux maximal fixé pour les personnels civils de l'Etat soit 20.00 €.

ARTICLE 5 : Fixation de l'indemnité kilométrique de remboursement des frais de déplacement.

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km
5 cv et moins	0.32 €
6 cv et 7 cv	0.41 €
8 cv et plus	0.45 €

Les remboursements se feront sur présentation de justificatifs à la fin du déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à compter du 1^{er} novembre 2023 selon les modalités définies ci-dessous.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 30/10/2023 et de l'affichage le 30/10/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 30/10/2023 037-213701162-20231026-DE_2023_053-DE

20h10 : arrivée de Madame Lucie OGER et de Monsieur Emmanuel SAUVAGE de BRANTES

DE_2023_054 FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Vu la revalorisation du point d'indice de la Fonction publique au 1^{er} juillet 2023 entraînant automatiquement une augmentation des indemnités des élus locaux dès lors que les délibérations relatives aux indemnités font référence à des pourcentages du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la Fonction publique ;

La délibération DE_2020_075 du 25 août 2020 relative à la fixation des indemnités des Adjointes au maire est modifiée comme suit,

Au lieu de :

De 500 à 999 : 10,7 (indemnité brute mensuelle maximale : 416,27 euros)

Lire :

De 500 à 999 : **10,7** (1)

(1) Taux maximal en pourcentage, calculé par rapport à l'indice brut terminal mensuel de la Fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE la modification apportée à la délibération DE_2020_075 du 25 août 2020 relative à la fixation des indemnités des Adjointes au maire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 30/10/2023 et de l'affichage le 30/10/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 30/10/2023 037-213701162-20231026-DE_2023_054-DE

DE_2023_055 COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle,

L'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit : dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Par délibération DE_2020_049 du 23 mai 2020, le Conseil municipal a voté la création de commissions communales ainsi que de ces membres.

En application de l'article L123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, la commission communale d'action sociale (CCAS) et un établissement public communal administré par un conseil d'administration et présidé par le maire. Outre son président, ce conseil d'administration comprend des membres élus et des membres nommées pour la durée du mandat.

Par délibération DE_2020_054 du 23 juillet 2020, le Conseil municipal a validé la liste des représentant de la commission communale d'action sociale.

Vu la démission du Conseil municipal de Madame Aurélie BELDAN, actée par courrier du 21 juillet 2023 de Monsieur le Sous-préfet ;

Considérant la nécessité d'actualiser la composition de certaines commissions communales,

Monsieur le Maire énonce les commissions et compositions existantes et propose les modifications suivantes :

Accessibilité (circulation piétons et accès ERP)

Monsieur Alain DROUET
Monsieur François SALGÉ
Monsieur Jean-François LECLERC
Madame Geneviève RIPPON

Bâtiments communaux

Monsieur Alain DROUET
Monsieur François SALGÉ
Madame Vérane MAILLER
Monsieur Christophe Riant
Monsieur Stéphane VERDIER
Madame Geneviève RIPPON
Monsieur Emmanuel SAUVAGE de BRANTES

Cimetière

Monsieur Alain DROUET (rajout)
Monsieur François SALGÉ (rajout)
Monsieur Louis de BEAUNAY
Monsieur Jean-Jacques BESNIER

Finances

Monsieur Alain DROUET
Monsieur François SALGÉ
Madame Aurélie BELDAN (suppression)
Madame Vérane MAILLER (rajout)
Monsieur Christophe Riant (rajout)
Monsieur Louis de BEAUNAY
Monsieur Emmanuel SAUVAGE de BRANTES.

Jumelage

Monsieur Alain DROUET (rajout)
Monsieur François SALGÉ
Madame Vérane MAILLER
Monsieur Oliver BIZIEUX
Madame Lucie OGER
Monsieur Emmanuel SAUVAGE de BRANTES.

Scolaire

Monsieur Alain DROUET (rajout)
Madame Aurélie BELDAN (suppression)
Madame Vérane MAILLER
Madame Eloïse DROUET
Monsieur Emmanuel SAUVAGE de BRANTES.

Voirie et réseaux divers

Monsieur Alain DROUET (rajout)
Monsieur Christophe Riant
Monsieur Éric SOETAERT
Monsieur Oliver BIZIEUX
Madame Lucie OGER
Monsieur Stéphane VERDIER

Madame Eloïse DROUET

Commission communale d'action sociale (CCAS)

Membres désignés

Madame Aurélie BELDAN (suppression)
Madame Vérane MAILLER
Monsieur Louis de BEAUNAY
Madame Eloïse DROUET
Madame Geneviève RIPPON

Membres extérieurs

Madame Emmanuelle BADRE
Madame Céline BELLOY
Madame Catherine BESNIER
Madame Annick GOUGEON
Madame Katia PITAT
Madame Brigitte NAUDIN
Madame Céline de SOUSA
Monsieur Guillaume THUAULT (rajout)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
ADOpte les rajouts et suppressions apportés à la composition des commissions communales initialement créées par délibération DE_2020_049 du 23 mai 2020 et la composition de la commission communale d'action sociale (CCAS) dont la liste de ses représentants au conseil d'administration a été initialement validée par délibération DE_2020_054 du 23 juillet 2020.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 30/10/2023 et de l'affichage le 30/10/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 30/10/2023 037-213701162-20231026-DE_2023_055-DE

DE_2023_056 DESIGNATION DU DELEGUE A L'ASSAD

Vu la démission du Conseil municipal de Madame Aurélie BELDAN, actée par courrier du 21 juillet 2023 de Monsieur le Sous-préfet ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau délégué à l'Association de soins et services à domicile du Castelrenaudais (ASSAD) en remplacement de Madame Aurélie BELDAN désignée par délibération DE_2020_045 du 23 mai 2020 ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à la majorité absolue des suffrages à l'élection de ce délégué,

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation.

Est candidate : Madame Vérane MAILLER

Nombre de votant : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

A obtenu : Madame Vérane MAILLER 14

Madame Vérane MAILLER est désignée « Délégué titulaire »

Avec

Madame Eloïse DROUET précédemment désigné « Délégué titulaire » par délibération DE_2020_045 du 23 mai 2020.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 30/10/2023 et de l'affichage le 30/10/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 30/10/2023 037-213701162-20231026-DE_2023_056-DE

DE_2023_057 DESIGNATION DU DELEGUE A LA MISSION LOCALE 37

Vu la démission du Conseil municipal de Madame Aurélie BELDAN, actée par courrier du 21 juillet 2023 de Monsieur le Sous-préfet ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau délégué à la Mission locale 37 en remplacement de Madame Aurélie BELDAN désignée par délibération DE_2020_047 du 23 mai 2020 ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de ce délégué,

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation.

Est candidate : Madame Vérane MAILLER

Nombre de votant : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

A obtenu : Madame Vérane MAILLER 14

Madame Vérane MAILLER est désignée « Délégué titulaire ».

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 30/10/2023 et de l'affichage le 30/10/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 30/10/2023 037-213701162-20231026-DE_2023_057-DE

DE_2023_058 CCCR : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX A LA COMMISSION PETITE ENFANCE/ENFANCE-PERISCOLAIRE

Vu la démission du Conseil municipal de Madame Aurélie BELDAN, actée par courrier du 21 juillet 2023 de Monsieur le Sous-préfet ;

Considérant que Madame Aurélie BELDAN était déléguée communale de la commission Petite enfance/Enfance jeunesse Périscolaire de la CCCR par délibération DE_2020_069 du 25 août 2020, avec Madame Vérane MAILLER ;

Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer Madame Aurélie BELDAN et de confirmer Madame Vérane MAILLER précédemment désignée déléguée communale de la commission Petite enfance/Enfance jeunesse Périscolaire » de la CCCR par délibération DE_2020_069 du 25 août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

CONFIRME la désignation unique de Madame Vérane MAILLER en tant que déléguée communale de la commission Petite enfance/Enfance jeunesse-Périscolaire » de la CCCR par délibération DE_2020_069 du 25 août 2020.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 30/10/2023 et de l'affichage le 30/10/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 30/10/2023 037-213701162-20231026-DE_2023_058-DE

Infos et points divers :

CCCR : référent évènementiel, mutualisation, mobilité, SMICTOM

Monsieur le Maire informe que la commission Mutualisation a pour projet d'organiser dès 2024 un évènement visant à promouvoir l'image de la Communauté de communes. Afin de partager réflexions et suggestions, les Élus sont invités à participer à un groupe de travail : Monsieur François SALGÉ se porte volontaire.

Cette même commission projette de présenter aux Communes des « récupérateurs d'eau de pluie », soient des cuves dont les volumes et les tarifs restent à étudier ; ce besoin pourrait également bénéficier aux administrés du territoire.

Concernant la Mobilité, un groupe de travail étudie les moyens pouvant être mis en place afin d'optimiser les axes de déplacements sur un maximum de collectivités. Ressortent de ces réflexions, la « voiture partagée » en expérimentation actuellement dans le Pays de Racan, des places de covoiturage dans chaque commune, voire encore des cadences horaires car-train sur Vendôme-Tours en partenariat avec la Région et les trajets Fil Vert. D'autres propositions seront étudiées en fonction de leur mise en œuvre sur le territoire.

Sur le SMICTOM et compte tenu de sa nouvelle organisation, Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 06 novembre 2023, le calendrier des collectes est modifié : les 2 bacs seront collectés le même jour, tous les 15 jours (début aux Hermites le jeudi 09 novembre). La Commune a pris en charge la distribution de ce nouveau calendrier auprès de ses administrés afin que l'information soit rapidement intégrée.

Au sujet des Gens du voyage et suite consensus à la Communauté de communes, les terrains familiaux attendus dès 2025 se situeront au Boulay.

CCCR : prévention et lutte contre les violences faites aux femmes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'existence d'un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, disponible sur le site de la Préfecture : chacun est invité à en prendre connaissance.

Aménagement futur square dans le bourg : aides financières

Monsieur le Maire expose les subventions possibles telle que la DETR/DSIL aux fins de réaliser ce projet : un dossier de présentation devra être rédigé prochainement pour prétendre à une dotation et voir ainsi cet aménagement prendre forme dès l'année prochaine. Les Élus sont conviés dès à présent à proposer un nom pour le futur square.

Voirie : actualités

Monsieur Christophe RIANT intervient pour rapporter que les travaux de gravillonnage sont terminés route de Marray et seront malheureusement à reprendre du fait d'un incident sur l'émulsion : la société COLIN TP devra analyser et rapporter à la Commune ses conclusions en saisissant pour l'heure son assurance aux fins d'indemnisations pour les particuliers concernés par des dommages sur leurs véhicules. La Commune présentera une « réserve » à la réception des travaux en prévision du règlement de la facturation.

Le 3^{ème} Adjoint annonce par ailleurs que des travaux de reprise d'aménagement du fossé à la Vallée Gault auront lieu prochainement.

Urbanisme : clôture et déclaration préalable

Monsieur le Maire informe qu'actuellement, un particulier n'a pas de déclaration à présenter pour construire une clôture sur sa parcelle : de fait et afin d'éviter les projets non conformes et ou les infractions aux règles d'urbanismes, Monsieur le Maire propose qu'une délibération soit prise pour soumettre à la procédure de déclaration préalable l'installation des clôtures sur le territoire communal. L'Assemblée valide cette proposition.

Chambre d'agriculture : zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe d'une communication de la Chambre d'agriculture demandant aux Élus de se montrer vigilants sur le travail d'identification des zones d'aménagement attendue pour la fin de l'année et encadré par la loi du 10 mars 2023.

La Chambre d'agriculture rappelle qu'elle souhaite qu'il n'y ait aucune zone d'exclusion sur les projets de méthanisation agricole et que l'acceptabilité des projets sur l'éolien retiendra toute leur attention. Concernant l'énergie solaire, elle se dit favorable au déploiement du photovoltaïque sur toiture ainsi qu'aux projets d'agrivoltaïsme sous réserve de leur viabilité et de leur durée. Enfin la Chambre d'agriculture est favorable aux projets photovoltaïques au sol sur les délaissés et les terres incultes.

SIAEP Marray : RPQS potable 2022

Monsieur le Maire fait savoir que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, exercice 2022, est disponible en Mairie. Il est par ailleurs librement consultable par le public.

CCAS : actualités

Madame Vérane MAILLER intervient pour informer qu'à la dernière commission CCAS a été acté la prise en charge de l'embellissement de la sépulture de Madame Françoise ROUGET. Concernant l'utilisation du Trafic, le transport des élèves le mercredi vers l'AS Collège est encore assuré cette année, de même que le transport des Seniors une fois par mois au marché de Montoire-sur-le-Loir.

Sur les festivités, « Halloween aux Hermites » est annoncé ce 28 octobre au café de La Dêmée et des ateliers pour la confection des décorations de Noël seront organisés prochainement.

Madame MAILLER informe par ailleurs que des « paniers garnis » de produits locaux seront cette année encore proposés aux plus Anciens (budget par panier : 27 euros) : leur distribution est prévue le 17 décembre sous une nouvelle bannière du CCAS.

Ecole : pc portables élèves

La 2^{ème} Adjointe poursuit en annonçant à l'Assemblée que les pc portables des élèves devront être pris en charge pour optimiser leur utilisation encore quelques années : un devis de 2000 euros environ a été validé (12 portables sont concernés).

Journal Hermitois : point de situation

Sur la rédaction de la prochaine édition, Madame MAILLER rapporte que les associations ont bien transmises leurs articles et photos ce qui permet d'avancer significativement dans une mise en page plus attractive. Un nouveau prestataire a été retenu pour l'occasion, dans un souci de maîtrise des coûts : la diffusion est prévue en décembre avant les fêtes et les vœux du Maire en janvier.

Centre de secours de Monthodon : comité

Monsieur le Maire fait savoir qu'un comité s'est tenue ce 12 octobre, à l'occasion notamment d'un recrutement portant les effectifs à 16 pompiers. Les Responsables du centre ont fait savoir lors de cette réunion que deux nouveaux véhicules allaient être réceptionnés.

La section du Racan par ailleurs organise le 26 mai 2024 un « Rassemblement technique départemental de jeunes sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire » qui devrait réunir près de 2500 personnes. Pour cet évènement d'importance, le centre de secours sollicite auprès de la Commune une aide financière : les Elus proposent de l'étudier au prochain budget.

Syndicat de La Brenne

Monsieur le Maire fait part d'une invitation du Syndicat de La Brenne à l'occasion de la signature du contrat territorial du bassin de La Brenne pour l'atteinte du bon état écologique, le mercredi 08 novembre 2023 à 14h30 sur la ferme de Monsieur Housseau à Prunay-Cassereau.

En fin de séance

Est annoncé le déplacement rue de l'Ermitage du radar pédagogique.

L'étude d'une signalétique pour le marché dominical sur proposition de Madame Lucie OGER.

L'annonce d'un vernissage le mardi 31 octobre à 18h30 chez Monsieur Olivier BIZIEU (sculptures de Monsieur Fred Chabot et présence de Monsieur Duthoo).

Dates à retenir :

Prochains conseils municipaux : lundi 27 novembre, lundi 18 décembre

Journée « Les violences intrafamiliales » - Château-Renault : jeudi 16 novembre

Ferme Expo : 17, 18 et 19 novembre

Vœux 2024 : samedi 20 janvier à 11h

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil municipal est close à 22 h 00.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 octobre 2023 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
26/10/2023	DE_2023_058	CCCR : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX A LA COMMISSION PETITE ENFANCE/ENFANCE-PERISCOLAIRE	91
26/10/2023	DE_2023_055	COMMISSIONS COMMUNALES	88
26/10/2023	DE_2023_056	DESIGNATION DU DELEGUE A L'ASSAD	90
26/10/2023	DE_2023_057	DESIGNATION DU DELEGUE A LA MISSION LOCALE 37	91
26/10/2023	DE_2023_052	FERMAGE - TARIFS 2024	85
26/10/2023	DE_2023_054	FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS	87
26/10/2023	DE_2023_053	FRAIS DE DEPLACEMENT - PRISE EN CHARGE	86

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 octobre 2023 par numéro

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
26/10/2023	DE_2023_052	FERMAGE - TARIFS 2024	85
26/10/2023	DE_2023_053	FRAIS DE DEPLACEMENT - PRISE EN CHARGE	86
26/10/2023	DE_2023_054	FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS	87
26/10/2023	DE_2023_055	COMMISSIONS COMMUNALES	88
26/10/2023	DE_2023_056	DESIGNATION DU DELEGUE A L'ASSAD	90

26/10/2023	DE_2023_057	DESIGNATION DU DELEGUE A LA MISSION LOCALE 37	91
26/10/2023	DE_2023_058	CCCR : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX A LA COMMISSION PETITE ENFANCE/ENFANCE-PERISCOLAIRE	91

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 octobre 2023 par nomenclature








DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
3.3 Locations			
26/10/2023	DE_2023_052	FERMAGE - TARIFS 2024	85
4.5 Régime indemnitaire			
26/10/2023	DE_2023_053	FRAIS DE DEPLACEMENT - PRISE EN CHARGE	86
5.3 Désignation de représentants			
26/10/2023	DE_2023_056	DESIGNATION DU DELEGUE A L'ASSAD	90
26/10/2023	DE_2023_057	DESIGNATION DU DELEGUE A LA MISSION LOCALE 37	91
26/10/2023	DE_2023_058	CCCR : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX A LA COMMISSION PETITE ENFANCE/ENFANCE-PERISCOLAIRE	91
5.6 Exercice des mandats locaux			
26/10/2023	DE_2023_055	COMMISSIONS COMMUNALES	88
7.10 Divers			
26/10/2023	DE_2023_054	FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS	87

Signatures

Le Maire
Alain DROUET

L'élue secrétaire de séance
Eloïse DROUET

Convocation

 mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 20/10/2023 à 10:10
 a.drouet@leshermites.fr	Réception confirmée le 26/10/2023 à 15:09
 f.salge@leshermites.fr	Réception confirmée le 23/10/2023 à 08:23
 c.riant@leshermites.fr	Réception confirmée le 22/10/2023 à 17:32
 soetaert.eric@gmail.com	
 bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 21/10/2023 à 15:23
 ogermadeleine@gmail.com	
 jf-leclerc@orange.fr	Réception confirmée le 20/10/2023 à 10:37
 louis-de-beaunay@orange.fr	
 verdierstephane@orange.fr	Réception confirmée le 21/10/2023 à 09:09
 feha.drouet@gmail.com	
 jjbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 20/10/2023 à 10:50
 genevieverippon@hotmail.fr	
 edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 20/10/2023 à 11:12
 verane.gigaud@gmail.com	

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE DE LES HERMITES

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 26/10/2023

Date de la convocation : 20/10/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
MAILLER Vérane	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Éric	Conseiller Municipal	
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	Représenté par MAILLER Vérane
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	Représentée par DROUET Eloïse
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	

Elue secrétaire de séance : Eloïse DROUET